

POUR UNE REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION VALAISANNE

On attribue pour mission à une constitution de définir le rôle de l'Etat, ses liens avec les institutions et les citoyens. Elle donne fondement au droit et sert de cadre où inscrire à la fois son enracinement et ses valeurs prioritaires.

La Constitution valaisanne actuelle date de 1907. Elle a certes fait l'objet de menus ajustements, mais demeure, pour l'essentiel, plus que centenaire.

La société à qui elle servait de socle a profondément changé ces cent dernières années. La part de rayonnement due à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au tourisme, aux services s'est considérablement modifiée. La population a triplé. L'urbanisation et le développement des voies de communication ont profondément modifié l'équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines; le déséquilibre démographique entre les deux parties linguistiques s'est accentué. Les femmes ont obtenu le droit de vote, entraînant avec lui le principe d'égalité. L'école a multiplié ses ambitions et le nombre des jeunes sans diplômes n'a cessé de fondre. Des métiers nouveaux sont apparus en même temps que de nouveaux enjeux. Les flux migratoires ont transformé la composante autochtone de la société en apportant avec eux une diversité culturelle, religieuse, linguistique sans précédent. Le modèle familial traditionnel a vu sa prééminence débordée par les formes diverses d'organisation de la vie en commun. Le canton a multiplié ses conventions-partenaires et s'est ainsi légitimement désenclavé.

Sous le vent des changements multiformes, notre constitution a pris des rides. Elle ne répond plus aux attentes d'une société moderne et ouverte.

On pourrait lui faire subir un délicat toilettage, lui apporter par-ci par-là quelques coups de bistouri qui lui donneraient un visage apparemment rajeuni, mais on se refuserait ainsi la chance d'une vraie réflexion sur les chances et défis du futur, en repositionnant le rôle de l'Etat et celui des entités qui lui sont liées pour le bien des citoyens. La démocratie a besoin pour vivre d'un constant contrôle de ce qui l'irrigue et l'on sait, en médecine, la nécessité d'exams approfondis et de traitements sur la durée.

Le citoyen valaisan du XXI^e siècle a peu à voir avec son grand frère du début du XX^e.

Il est mieux formé.

Il est mieux informé.

Il est appelé à davantage de mobilité.

Ses droits et devoirs, ses responsabilités et aspirations se sont accrus. Il est juste qu'il veuille que soient repensés le pouvoir et son exercice. Rôle de l'Etat, tâches des communes, des bourgésies, des paroisses; reconnaissance accordée aux églises; équilibre entre régions, de plaine et de montagne, entre le Haut Valais et le Valais romand; place accordée aux étrangers dans les processus décisionnels; prise en compte des intérêts des générations futures en lien avec la nature et le développement; autonomie et coopération; représentation des volontés citoyennes dans l'exercice des droits politiques...

Toutes ces thématiques méritent d'être lues à la lumière des connaissances et des moeurs d'aujourd'hui.

La démocratie s'enrichit de la multitude des regards et des engagements. La profonde réflexion à venir doit être le fait d'une rencontre féconde entre les élus et la société civile.

Elle doit trouver son expression à travers la mise sur pied d'une constituante, c'est-à-dire d'une entité qui déborde les représentations parlementaires pour faire éclore des paroles trop souvent inaudibles et des aspirations trop souvent muettes.

Repenser sa constitution est une chance autant qu'un devoir.

Le faire sous la forme d'une constituante est un hommage d'aujourd'hui à la démocratie de toujours.